

## Avis au Conseil n° 23-03

### Tribune publique sur les méthodes autochtones d'adaptation aux changements climatiques

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) d'Amérique du Nord,

**CONFORMÉMENT** au paragraphe 6(4) de l'*Accord de coopération environnementale* (ACE), qui stipule que le CCPM « peut fournir des avis au Conseil [de la CCE] sur les questions relevant [dudit] Accord et exercer les autres fonctions que peut lui confier le Conseil »;

**AYANT** mené une tribune publique le 28 juin 2023 à Victoria (Colombie-Britannique), Canada, afin de présenter des récits de collectivités autochtones des trois pays relativement à l'adaptation aux changements climatiques, mais aussi pour discuter du rôle essentiel que jouent les connaissances et les points de vue autochtones dans l'élaboration et la planification efficaces de politiques d'adaptation, et ce, avec des orateurs invités représentant des collectivités autochtones, des universités, des organisations non gouvernementales (ONG) et des gouvernements;

**RAPPELANT** les termes du [Plan stratégique pour 2021 à 2025](#) et de l'engagement des Parties visant à accroître l'adaptabilité et la résilience des collectivités dans le cadre de la priorité intitulée *Des économies et des collectivités résilientes*, ainsi qu'au moyen de l'approche générale intitulée *Des solutions novatrices et efficaces*, laquelle repose sur l'important rôle des peuples autochtones et de leurs connaissances écologiques traditionnelles (CET) en vue d'atteindre les objectifs environnementaux, dont le renforcement de la résilience aux événements météorologiques extrêmes, la conservation de l'environnement et la protection de la biodiversité, la séquestration du carbone et la promotion d'une gestion durable des ressources naturelles;

**RAPPELANT** les [principaux résultats](#) qui ont découlé du Sommet des dirigeants nord-américains tenu en 2023, notamment en promettant tous trois de « [...] combattre [sic] la crise climatique [...] dans un cadre de coopération trilatérale consistant à s'engager conjointement à conserver 30 % des terres et des océans du monde d'ici 2030, et de faire progresser la conservation menée par les Autochtones » [*traduction*];

**RAPPELANT** l'adoption du [Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal](#) au cours de la Convention sur la diversité biologique [COP 15] tenue en décembre 2022, lequel vise à conserver au moins 30 % des zones d'écosystèmes terrestres, d'eaux intérieures et d'écosystèmes marins et côtiers dégradés d'ici 2030, tout en reconnaissant « les rôles et contributions importants des peuples autochtones et des [collectivités] locales en tant que gardiens de la biodiversité et partenaires de sa conservation, de son rétablissement et de son utilisation durable »;

**RECONNAISSANT** que les peuples autochtones protègent 80 % de la biodiversité de la planète, alors qu'ils ne représentent que 6 % de la population mondiale<sup>1</sup>;

**RECONNAISSANT** les efforts de collaboration que déploient les Parties afin d'accroître leur respectueux soutien à la prise en compte appropriée des connaissances écologiques traditionnelles (CET) des Autochtones dans les travaux de la CCE, et ce, grâce à la création, au sein de cette dernière, du Groupe de spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (GSCET) et du poste d'agent en connaissances écologiques traditionnelles et en affaires autochtones, ainsi qu'en fonction de son programme de travail concerté;

**RECONNAISSANT** qu'un nombre de plus en plus grand d'intervenants, dont des peuples autochtones, des collectivités locales, des gouvernements et des ONG, s'emploient à établir des relations et des partenariats qui reconnaissent respectueusement la valeur des connaissances autochtones et permettent de mettre sur pied des activités sur le plan environnemental, ce qui représente une occasion unique et opportune de collaborer et de coopérer à l'échelle trinationale en Amérique du Nord;

**SOUMET** les commentaires et recommandations qui suivent à l'examen du Conseil :

Les exposés et discussions qui ont eu lieu au cours de la tribune publique du CCPM ont permis de mettre en lumière des exemples, des problèmes et des défis concrets, ainsi que des moyens potentiels de renforcer la résilience des collectivités nord-américaines face aux changements climatiques en faisant valoir la pertinence de recourir aux CET et aux points de vue autochtones dans le cadre de la lutte contre ces changements. Parmi les principaux points saillants, il faut citer l'importance :

- d'agir et de réfléchir à la manière de « tisser » les connaissances autochtones avec la science occidentale afin de relever les défis environnementaux actuels et de protéger les ressources et la population;
- d'apprendre de la nature et de l'imiter en concevant nos relations sociales;
- d'appliquer une approche holistique en gestion des terres en établissant une relation fondée sur l'amour et le respect;
- de savoir comment gérer les ressources à l'échelle des écosystèmes;
- d'instaurer la confiance pour soutenir et renforcer les relations entre les représentants autochtones et non autochtones;
- de travailler directement avec les collectivités locales et autochtones et comprendre ce qui est important pour elles, y compris leurs besoins, afin d'établir de fructueux partenariats pluriannuels;
- de promouvoir l'engagement des jeunes et le transfert intergénérationnel de connaissances.

---

<sup>1</sup> Banque mondiale (2023), *Peuples autochtones*, <<https://www.banquemondiale.org/fr/topic/indigenouspeoples>>.

## **1<sup>re</sup> recommandation : Continuer à soutenir avec respect la prise en compte des CET et des points de vue autochtones dans les travaux de la CCE.**

Le CCPM cautionne et appuie fermement l'engagement continu et avéré du Conseil consistant à tenir compte des CET et des points de vue autochtones dans les travaux de la CCE. La tribune publique a permis de souligner la nécessité de recourir à la fois aux CET et la science occidentale pour faire face aux effets des changements climatiques et protéger notre environnement commun. Cet objectif ne peut être atteint que par l'établissement de relations continues entre la CCE et les peuples autochtones de toute l'Amérique du Nord, y compris en reconnaissant et en prenant en compte le savoir et les compétences de ces peuples au niveau décisionnel lors de l'établissement de priorités et de la conception de projets. La tribune a aussi donné lieu à la citation de plusieurs exemples de réussite de projets menés par des Autochtones, ainsi que de partenariats entre des collectivités autochtones et des organisations non autochtones qui peuvent inspirer la CCE dans sa recherche de voies d'orientation, tout comme d'autres organisations en Amérique du Nord. Le Secrétariat de la CCE a toujours joué un rôle important en facilitant le partage des connaissances entre les différents intervenants, et il est particulièrement bien placé pour aider à diriger et à diffuser des exemples de partenariats fructueux entre les organisations autochtones et non autochtones à l'échelle continentale et mondiale.

- Le CCPM recommande au Conseil de continuer à soutenir les efforts de la CCE destinés à prendre autant en compte les CET que les points de vue autochtones dans le cadre de ses activités et de sa structure.
- Le CCPM recommande également au Conseil de soutenir un projet consistant à recenser, à documenter et à diffuser des études de cas qui font état d'une fructueuse prise en compte de CET et de points de vue autochtones dans le cadre de projets et au sein d'organisations.

## **2<sup>e</sup> recommandation : Soutenir les activités de conservation menées par des Autochtones.**

Depuis des temps immémoriaux, les peuples autochtones protègent et prennent soin des terres, des plantes, des animaux et de l'eau qui assurent leur subsistance. Grâce à une gestion holistique, ils ont pu gérer l'abondance à l'échelle des écosystèmes et ont façonné les paysages de l'Amérique du Nord. Il est de plus en plus reconnu que la conservation menée par les Autochtones est essentielle si l'on veut atteindre l'objectif mondial consistant à conserver 30 % des terres et des océans de la planète d'ici à 2030. La tribune publique a mis en lumière plusieurs activités et solutions autochtones que des collectivités ont mises en œuvre sur le continent nord-américain afin de protéger leurs terres et de renforcer leur résilience face aux effets des changements climatiques. Il s'agit notamment du Programme des gardiens autochtones, de la Constitution autochtone et de la gestion holistique des terres, y compris les pratiques forestières et agricoles, les plans d'utilisation des terres, les ordonnances territoriales participatives, la récupération des terres, les projets de restauration des écosystèmes, les fructueuses campagnes d'élimination des barrages, les accords de cogestion, etc.

- Le CCPM recommande au Conseil de soutenir les projets de conservation menés par des Autochtones (p. ex. le Programme des gardiens autochtones) ainsi que ceux permettant le partage de connaissances entre les trois pays (p. ex. dans le cadre d'un réseau d'aires protégées et de conservation autochtones).

### **3<sup>e</sup> recommandation : Soutenir les économies et les alliances autochtones à l'échelle des trois pays.**

Au cours de la tribune publique, les orateurs invités ont discuté de la signification du mot « économie » d'un point de vue autochtone, ainsi que des processus de production durable fondés sur les valeurs et les pratiques autochtones (p. ex. les coopératives, les processus participatifs, et l'économie sociale et solidaire). Ils ont souligné que les peuples autochtones ont toujours été impliqués dans le commerce et l'échange de ressources, mais la façon dont les échanges ont lieu détermine en quoi consiste le système économique en place. Ils ont également fait part de certains défis auxquels font face les collectivités autochtones, notamment l'accès limité à la terre qui les empêche de soutenir leur mode de vie. Le Secrétariat de la CCE a toujours joué un rôle important dans l'avancement de projets qui conjuguent le commerce et l'environnement. La question du commerce autochtone n'a toutefois jamais été abordée, et elle donne aux Parties l'occasion de faire progresser le commerce durable en Amérique du Nord.

- Le CCPM recommande aux gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis de faire activement participer les peuples autochtones aux discussions que tiennent les trois pays, et de soutenir les économies et les alliances autochtones en constituant des réseaux et en instaurant des politiques qui aident les systèmes de production durable.

### **4<sup>e</sup> recommandation : Soutenir l'établissement de relations entre les peuples et organisations autochtones et non autochtones**

Au cours de la tribune publique, les orateurs ont indiqué que l'établissement de relations était un élément clé pour constituer des partenariats fructueux entre les peuples autochtones et non autochtones, ainsi qu'entre leurs organisations, afin de faire progresser la prise en compte des CET et des points de vue autochtones dans les politiques de planification de l'adaptation aux changements climatiques. L'établissement de relations est un processus à long terme qui exige des parties intéressées qu'elles cherchent à mieux comprendre leurs homologues, qu'elles soient patientes, qu'elles reconnaissent et s'ouvrent aux peuples autochtones et à leur savoir, en faisant en sorte que ces relations soient empreintes de confiance et non de méfiance. Le Secrétariat de la CCE a une longue histoire de rapprochement entre différents peuples et pourrait constituer un lieu sûr pour soutenir le développement de relations entre les peuples autochtones et non autochtones dans les trois pays.

- Le CCPM recommande au Council de soutenir la mise sur pied d'un projet visant à rassembler les peuples et organisations autochtones et non autochtones, et ce, afin de favoriser l'échange de connaissances et l'établissement de relations entre les trois pays.

## **5<sup>e</sup> recommandation : Réviser les processus de financement**

La tribune publique a mis en évidence les importants obstacles auxquels sont confrontées les collectivités autochtones et les ONG en ce qui concerne le financement des activités d'adaptation au climat. Les questions soulevées portaient notamment sur la disponibilité de fonds à l'étape initiale de l'acquisition de capacités et ainsi que pour les étapes de planification (par exemple, l'évaluation de la vulnérabilité ou l'élaboration de plans d'adaptation), mais pas nécessairement pour la mise en œuvre des activités choisies au cours de l'étape initiale. Les autres obstacles mentionnés comprenaient notamment certains des critères exigés dans le cadre des processus de financement et le manque de souplesse à cet égard.

- Le CCPM recommande aux Parties et à la CCE d'examiner et d'évaluer leurs mécanismes de financement, y compris les subventions, afin de veiller à ce qu'ils prévoient un financement suffisant pour les phases de planification et de mise en œuvre des activités relatives au climat et à l'environnement, le cas échéant, et de faire en sorte que les processus de financement n'entraient pas la participation des collectivités ayant des capacités limitées.

À l'annexe 1 figurent d'autres recommandations formulées par les spécialistes invités au cours de la tribune publique.

Les membres du CCPM sont convaincus que les recommandations que contient le présent avis sont pertinentes en donnant suite aux priorités stratégiques du Conseil de la CCE, et ils les ont adoptées unanimement.

**Approuvé par les membres du CCPM  
le 29 novembre 2023**

## **Annexe 1 - Recommandations formulées par des orateurs invités**

### **Recommandations du Resilience Institute**

**Contexte :** Les collectivités faiblement peuplées, rurales, locales et autochtones (ce qui exclut les grands centres urbains).

**Problème :** Notre expérience montre que le stade de la planification donne lieu à beaucoup de « renforcement des capacités », y compris des évaluations de la vulnérabilité et des risques, et des plans d'adaptation. Mais que se passe-t-il ensuite? Les collectivités se retrouvent avec des « plans » qu'elles ne sont pas en mesure de mettre en œuvre. Il existe d'énormes écarts entre la planification et la mise en œuvre en raison des flux de financement. Les plans sont finalisés, mais leur mise en œuvre doit attendre que le financement soit disponible. D'autres obstacles peuvent entraver le processus, notamment parce que le financement n'est jamais disponible ou, lorsqu'il l'est, les plans ne sont plus d'actualité et toutes les conceptions ou stratégies élaborées sont inadéquates. Même si le financement est disponible dans un délai raisonnable, les demandeurs initiaux peuvent ne pas être en mesure d'y accéder ou de mettre en œuvre les stratégies en raison de différents problèmes de capacité.

**Solutions :** Une approche de financement plus holistique qui permet aux portefeuilles de financement d'inclure la planification et la mise en œuvre des plans, sur une période de deux à cinq ans, qui s'avère flexible. Ce serait une erreur d'établir des règles qui lient les financements de façon à ce qu'ils soient réservés aux collectivités autochtones, car bon nombre de celles qui sont les plus menacées seraient écartées du processus parce qu'elles n'ont pas la capacité de demander ou de gérer des fonds, ou parce qu'elles ont d'autres préoccupations et veulent donc travailler de concert avec des alliés. Je recommanderais que les populations autochtones soient codirigées de manière significative par des ONG et des universités en ce qui concerne la planification et la mise en œuvre des stratégies d'adaptation. À titre de preuve, il suffit de prendre le temps de faire un ou deux appels vidéo au lieu de demander l'envoi de lettres. Je ne peux pas vous dire combien de bailleurs de fonds veulent des lettres de membres de la collectivité pour prouver qu'ils sont partenaires, mais le processus d'obtention d'une lettre peut prendre beaucoup plus de temps que la tenue de quelques conversations.

**Par ailleurs,** nous avons spécifiquement créé un fonds d'action pour l'adaptation en fonction de cette raison et notre spécialiste en philanthropie travaille actuellement à sa mise en place, car nous ne pouvons pas laisser les collectivités dans l'expectative en attendant de recevoir des subventions dont les demandes sont en surnombre et difficiles à remplir, et risquent de ne jamais être accordées.

### Recommendations from the IISAAK OLAM Foundation

The IISAAK OLAM Foundation (IOF) recognizes the significance of the Jay Treaty in promoting ease of travel across the 49th parallel and its potential impact on transboundary environmental security in the context of the CUSMA/T-MEC/USMCA. The IOF believes that the Commission for Environmental Cooperation (CEC), now operating under the Environmental Cooperation Agreement (ECA), is the most relevant legal framework for our collaboration.

Building upon this recognition, the Foundation advocates for the active involvement of Indigenous Peoples (IPs) in the CUSMA/T-MEC/USMCA negotiations and emphasizes the importance of micro-economic initiatives, such as Indigenous Protected and Conserved Areas (IPCAs), in achieving sustainable development goals. The following recommendations are rooted in these considerations:

#### Recommendation 1: Incorporate the Jay Treaty in Transboundary Environmental Security and CUSMA/T-MEC/USMCA Discussions

The IOF strongly recommends the inclusion of the Jay Treaty in all discussions and agreements pertaining to transboundary environmental security and the CUSMA/T-MEC/USMCA. By recognizing and promoting the provisions of the Jay Treaty, we can foster enhanced cross-border cooperation on environmental matters and facilitate the movement of Indigenous communities for economic, educational, and social purposes. This inclusive approach will contribute to a more open and cooperative relationship between the United States, Canada, and Mexico, benefiting Indigenous Peoples and promoting sustainable development for all.

#### Recommendation 2: Empower Indigenous Peoples (IPs) in the CUSMA/T-MEC/USMCA Negotiations

The IOF strongly urges all governments and stakeholders involved in the CUSMA/T-MEC/USMCA negotiations to proactively engage and empower Indigenous Peoples from the United States of America, Canada, and Mexico, with particular emphasis on those communities whose territories span across international borders. By actively involving Indigenous Peoples in the negotiations, we can tap into their valuable traditional knowledge, wisdom, and sustainable practices, contributing crucial insights towards achieving environmental sustainability and bolstering domestic economies in the region. Through genuine partnership and collaboration, the CUSMA/T-MEC/USMCA negotiations can be enriched with a more comprehensive and inclusive approach, aligning the interests of all stakeholders with the principles of respect, reciprocity, and responsible stewardship of the land.

#### Recommendation 3: Promote Indigenous Protected and Conserved Areas (IPCAs) for Sustainable Development

The IOF strongly advocates for recognizing IPCAs as vital tools for sustainable development. These areas embody transboundary realities and address domestic needs like food security and sustainable livelihoods while bolstering climate resilience and conserving biodiversity. Operating

on a local level, IPCAs offer effective, community-led solutions that complement larger-scale approaches. By empowering Indigenous communities to steward their lands sustainably, we preserve their heritage and foster positive impacts on human well-being and the environment. Integrating IPCAs into policy frameworks and providing support for their establishment will create a harmonious balance between development and conservation. The IOF believes that investing in these micro-economic solutions tailored to local needs will lead to a more equitable and resilient future.

#### Recommendation 4: Facilitate the Establishment of an Interconnected Network of IPCA Innovation Centers

The IOF envisions the creation of an interconnected network of IPCA Innovation Centers to facilitate the establishment and management of Indigenous Protected and Conserved Areas (IPCAs). These centers will serve as collaborative hubs, bringing together academic partners, government agencies, civil society organizations, charitable entities, private sector partners, and philanthropic organizations. The primary goal is to provide sustained resources and support for the successful implementation of IPCAs.

The underlying belief driving this recommendation is that solely relying on government mandates can lead to instability and hinder long-term solutions to significant challenges. By establishing IPCA Innovation Centers, we can ensure accountability and support for social innovations like IPCAs. These centers will serve as a platform for coordinating efforts, sharing knowledge, and fostering long-term commitment to address complex environmental issues.

Through this interconnected network, IPCA Innovation Centers will empower Indigenous communities and other stakeholders to collaborate effectively, implement innovative solutions, and harmonize conservation efforts across borders. By leveraging the expertise and resources of various partners, these centers will play a pivotal role in safeguarding natural heritage, promoting sustainable practices, and fostering resilient ecosystems for generations to come.

#### Recommendation 5: Foster a Partnership between CICICA, IOF, and the Commission for Environmental Cooperation to Integrate Indigenous Knowledge and Western Science

The IOF strongly advocates for the integration of Indigenous knowledge and practices with the best of Western science in environmental conservation efforts. The Canadian Indigenous Conservation Innovation Centre Association (CICICA), along with IOF, will play a pivotal role in merging Indigenous wisdom with cutting-edge Western scientific approaches to develop innovative and ethical solutions for addressing complex environmental challenges. By weaving together traditional wisdom and modern

science, this approach aims to address the intricate and multifaceted issues faced collectively.

Central to this endeavor is fulfilling the original environmental responsibilities between Indigenous and non-Indigenous societies. Embracing this holistic approach brings us full circle between modern and ancient contexts. As we embark on this journey, we recognize the wisdom of

Indigenous elders, who have observed a parallel decline in harmonious relationships and environmental well-being. By restoring these relationships, we create the potential for positive environmental outcomes.

This modern-day application of ancestral teachings, combined with contemporary technology, offers hope in tackling pressing concerns such as biodiversity loss and desertification. Through acknowledging the interdependence of ecosystems and social structures, we strengthen resilience to the impacts of climate change.

#### Recommendation 6: Revitalize the Concept of "Responsibility to Protect" for Environmental Security

The IOF strongly advocates for the revitalization of the "Responsibility to Protect" concept concerning environmental security. Recognizing the intrinsic link between human security and environmental well-being, it is imperative to adequately safeguard and promote the welfare of populations.

Environmental security is an integral component of human security, and failure to address environmental threats can have severe consequences for the well-being of people and their communities. Inadequate protection of the environment may result in opening oneself up to legitimate intervention on matters of sovereignty.

By reinvigorating the "Responsibility to Protect" principle, we emphasize the collective responsibility to ensure the safety and prosperity of all populations, considering both human and environmental dimensions. Proactive measures to safeguard ecosystems, natural resources, and biodiversity are essential to avert crises that may demand external interventions.

Through a renewed commitment to environmental security, we can build a more resilient and sustainable future, upholding the rights and well-being of both present and future generations. Embracing this responsibility will fortify global efforts to address environmental challenges, contributing to a safer and more secure world for all.

#### Recommendation 7: Embrace Ethical Space and Indigenous Perspectives

The IOF acknowledges the vital role of Ethical Space in policy development and implementation. In Canada, we advocate for the meaningful inclusion of Indigenous perspectives, drawing upon foundational treaties, the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples (UNDRIP), the Canada Act 1982, and the UN Convention on Biological Diversity (CBD) in decision-making processes concerning environmental conservation and transboundary cooperation.

It is essential to honor the time and effort invested in these processes by remembering and valuing their significance. By genuinely embracing Ethical Space and integrating Indigenous perspectives, we can foster legitimacy, respect, and cultural diversity in environmental governance.

By recognizing the wisdom and knowledge of Indigenous communities, we enrich environmental conservation efforts with centuries of sustainable practices and



DISTRIBUTION : Limitée  
J/23-03/ADV/Final  
ORIGINAL : Anglais  
29 novembre 2023

traditional wisdom. The incorporation of diverse perspectives leads to more informed and comprehensive decision-making processes, resulting in more effective and equitable outcomes.

Through this inclusive approach, we lay the foundation for a collaborative and harmonious coexistence between all stakeholders, promoting environmental protection and transboundary cooperation in a manner that respects and upholds the rights and values of Indigenous Peoples. By valuing Ethical Space and embracing Indigenous perspectives, we create a more just and sustainable future for both nature and humanity.